1 APPEL D'OFFRES

La municipalité de Brigham, maître de l'ouvrage du présent projet, sollicite des offres pour des travaux de distribution d'eau potable dans le secteur Guay pour la mise à jour des infrastructures et l'installation de nouvelles conduites. **Le présent appel d'offres 2023-01B est la reprise de l'appel d'offre 2023-01 (voir les principales mises à jour en souligné).**

Le projet, réalisé en devis conventionnel et en devis de performance, n'est pas un projet clé en main.

Sans s'y limiter, Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs :

- ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord;
- détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur en construction appropriée émise par la Municipalité de Brigham du bâtiment du Québec (RBQ).

Le présent appel d'offres a été autorisé par :

M. Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Brigham

2 DOCUMENTS

Les documents de soumission et les détails de l'appel d'offres peuvent être obtenus à partir du 6 septembre 2023 par l'entremise du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, SEAO (www.seao.ca), à condition de détenir un abonnement et de payer les frais exigés.

Pour toute information, un soumissionnaire potentiel doit communiquer avec Monsieur Pierre Lefebvre par courriel à l'adresse suivante : dg@brigham.ca, et en copie à Mme Sylvie Girard de Géosymbiose (geosymbiose@hotmail.com).

3 EXIGENCES DE BASE

Les soumissions doivent être déposées en trois (3) exemplaires (1 original et 2 copies identifiés comme telles) et contenir tous les documents exigés dans le présent appel d'offres, particulièrement et sans s'y limiter :

- les formulaires de soumission;
- un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission;
- l'engagement d'une compagnie d'assurance à fournir un cautionnement d'exécution des travaux ainsi qu'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services (chacun égaux à cinquante pour cent (50%) du coût du contrat).

4 DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions seront reçues **à la réception de l'hôtel de ville** situé au 118, avenue des Cèdres Brigham (Québec) J2K 4K4, à l'attention du directeur général, M. Pierre Lefebvre, **au plus tard à 14h00 le 25 septembre 2023**. Seules les soumissions reçues au plus tard à l'heure et la date limites et présentées dans une enveloppe scellée identifiée au nom du soumissionnaire seront considérées.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement dans les minutes suivant l'heure limite, au même endroit. La municipalité de Brigham ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni n'encoure aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers tout soumissionnaire. Elle se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres, même après l'ouverture des soumissions, de même que de retrancher du contrat certaines parties.

5 FORMULATION D'UNE PLAINTE ET PROCÉDURE

Si un soumissionnaire désire formuler une plainte concernant une irrégularité dans le contexte du présent processus d'appel d'offres, il doit procéder de la façon indiquée par l'Autorité des marchés publics (AMP). La municipalité de Brigham effectue l'analyse de la plainte selon les indications de l'AMP.

Le formulaire de plainte est disponible à l'adresse suivante :

https://amp.quebec/porter-plainte/plainte-organisme-public/

La date limite de réception des plaintes est le 18 septembre 2023.

La procédure est entièrement reproduite dans les pages du document complet d'appel d'offres.